



LIEGE ZONE 2
ILE - SRI

Service Prévention Incendie



Herstal, le 30 avril 2018

Département PRÉVENTION

Monsieur le Bourgmestre

Contact : [redacted]
Tél./GSM : [redacted]
Fax : [redacted]

de et à

4000 LIEGE

A rappeler dans tout courrier

Votre lettre du :	Vos références :	Nos références :	Annexe(s) :
S/O	S/O	01/56/2612/JFN/jf	S/O

Objet : Immeuble de logements avec commerce
Rue Léopold, 33 à 4000 LIEGE

Demandeur : [redacted]
[redacted]

Monsieur le Bourgmestre,

Suite à votre demande relative à la sécurité incendie de l'objet repris sous rubrique, nous avons inspecté les lieux ce en compagnie d'un locataire

Pour notre parfaite information, ce rapport fait suite à notre précédente visite du 16 janvier 2018 portant la référence 01/56/2612/jfn.

Suite à notre visite et à la réception des différentes attestations, nous avons constaté que l'ensemble des mesures de sécurité incendie mentionnées au rapport susvisé avait été pris en considération et les travaux y afférents réalisés de manière satisfaisante.

En conséquence, nous estimons que l'établissement présente un niveau de sécurité incendie satisfaisant pour l'activité y exercée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en l'expression de notre parfaite considération.

L'Officier Technicien en Prévention Incendie,

[Signature]
[redacted]

Po. Le Responsable du Département,

[redacted]

Le Commandant de zone,

[redacted]

LIEGE ZONE 2 ILE-SRI

Adresse postale :
Rue Ransonnet, 5 à 4020 Liège
www.ile-sri.be

Bureau :

Rue Basse-Campagne, 1 à 4040 Herstal
prevention@ile.be

Unité opérationnelle d'Herstal de Liège et Environs

Société civile à forme commerciale
0248 929 120 RPM Liège

Nous attirons votre attention sur le caractère payant de nos prestations. Les tarifs appliqués sont fixés dans le Règlement sur la tarification des prestations payantes de l'ILE-SRI. Ce règlement est à votre disposition sur notre site internet www.ile-sri.be dans l'onglet "prestations payantes".

01-56-2612-10 DOC

Page 1 sur 1